


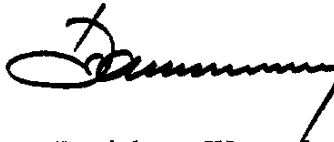
RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA PROPOSITION DE SUPPRESSION DU DROIT DE PREFERENCE (ART. 596) DANS LA SOCIETE FORTIS SA/NV DANS LE CADRE DU PLAN 2003 D'OPTIONS SUR ACTIONS ENVISAGE ET DANS LE CADRE DE LA PROLONGATION DES PLANS 1999, 2000 ET 2002 D'OPTIONS SUR ACTIONS

Après examen de la proposition d'augmentation de capital avec suppression du droit de préférence, nous pouvons conclure que les informations financières et comptables contenues dans le rapport du conseil d'administration sont fidèles et suffisantes pour éclairer l'assemblée générale.

Le 11 mars 2003

Le Commissaire
PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises scrl
représenté par


Philippe Barbier
Reviseur d'Entreprises


Daniel van Woensel
Reviseur d'Entreprises